



Aide rapide à la planification pour le positionnement de protections antichute

Ce qu'il faut savoir ?

La zone de risque de chute est définie comme une distance de 2 mètres et moins jusqu'au bord de chute. Ce bord de chute peut être le bord du toit mais également celui des lanterneaux ponctuels, des installations d'évacuation des fumées et de chaleur ou bien des lanterneaux filants.

La protection collective avant tout !

De façon générale, le législateur et les caisses d'assurance mutuelle imposent, autant que possible, l'utilisation de protections collectives telles que des garde-corps de protection. Pour diverses raisons, ceci n'est pas toujours faisable en pratique, par exemple lorsque les travaux doivent être effectués directement sur l'acrotère. Dans ce cas, une protection individuelle avec des lignes de vie et des points d'ancrage est souvent la meilleure solution.

Lignes de vie ou points d'ancrage ?

Le choix en faveur des points d'ancrage ou des lignes de vie dépend de l'emplacement considéré et de la fréquence d'utilisation. Si le toit n'est parcouru que rarement, des points d'ancrage suffisent souvent. En revanche, si le toit est parcouru fréquemment ou que la surface de la toiture est glissante (telle que sur les toits métalliques ou à membrane synthétique avec une pente de plus de 4 à 5°), une ligne de vie est recommandée voire nécessaire.

Principes de base pour la planification

En général, les points d'ancrage sont posés en dehors de la zone à risque de chute. Les lignes de vie peuvent cependant être placées plus près du bord de chute étant donné qu'elles protègent l'utilisateur en permanence (voir exemple 1).

De manière générale, les zones les plus dangereuses sont les angles extérieurs de la surface à risque de chute car c'est là que l'effet de balancier d'une chute est le plus important. La diagonale vers l'angle est alors plus longue que la ligne droite par rapport au bord de chute. C'est pourquoi l'écart entre les points d'ancrage et les angles extérieurs doit être de 5 mètres au maximum lorsque la hauteur de chute est de 8 mètres au moins. En dessous de cette hauteur, nous conseillons un écart de 2,50 mètres.

Dans les zones droites, l'écart entre les points d'ancrage et les bords de chute est défini uniquement par la longueur de la longe de fixation. Cette dernière est réglable et peut être mise à la longueur requise, si courte soit-elle. Cela signifie que les points d'ancrage n'ont pas besoin d'être toujours à la même distance du bord du toit/de chute (voir exemple 2).

Par principe, lors de la planification, les zones d'angle dangereuses doivent être considérées et équipées de dispositifs d'ancrage en priorité. Ces zones sont sécurisées avec un point d'ancrage chacune, et le tracé restant par tronçons de 7,5 mètres maximum.

Les zones à faible hauteur de chute sont également dangereuses car qui tombe percute rapidement le sol.

Exemple

Une personne d'une taille de 1,80 m, équipée d'une corde souple ou d'une suspension pendulaire de 2 mètres, tombe d'un bord. L'absorbeur d'énergie de chute se rompt puis se déplie d'un mètre et le système de protection entier se rallonge ainsi d'un mètre.

Par conséquent, la hauteur de chute potentielle est déjà de 5,80 m !

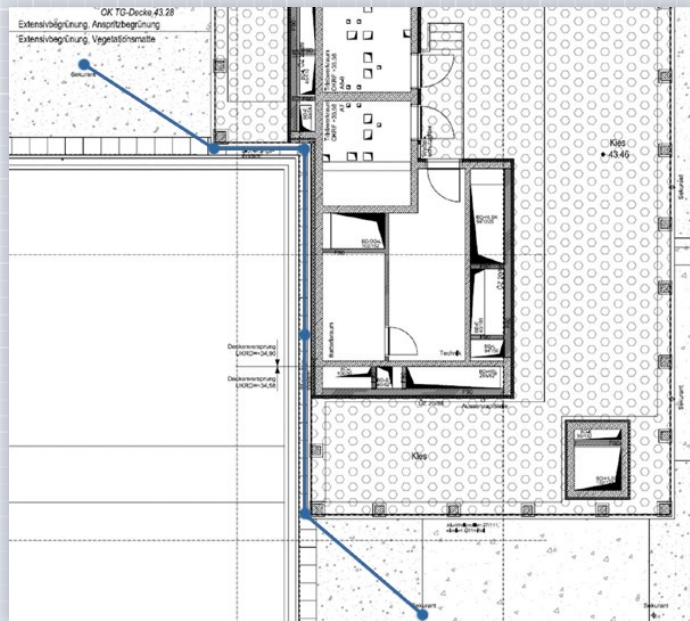
Pour éviter le risque d'un impact en cas de faible hauteur de chute, les protections antichute pour des hauteurs de moins de 6 mètres sont toujours conçues comme des systèmes de rétention. Cela signifie que la protection est toujours parallèle aux bords (exemple 3 + 4).

La sécurisation la plus facile est celle des surfaces (de toit) circulaires. Là, il suffit souvent d'un point d'ancrage exactement au centre.

Exemple 1

La ligne de vie permet de progresser le long de la façade tout en offrant un accès sûr à la surface du toit par un point d'ancrage.

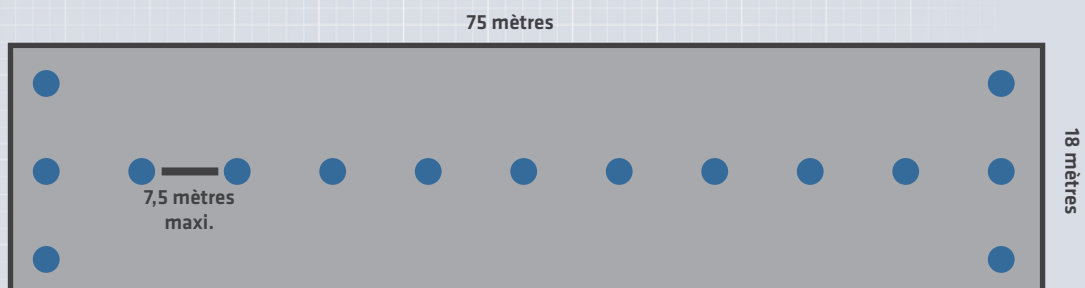
En alternative, la ligne peut également mener le long de la façade et être prolongée jusqu'à la zone hors danger.



Exemple 2

4 points d'ancrage sécurisent les angles et empêchent l'effet de balancier en cas de chute.

La zone centrale est sécurisée par une rangée de points d'ancrage, parallèle au bord de chute.

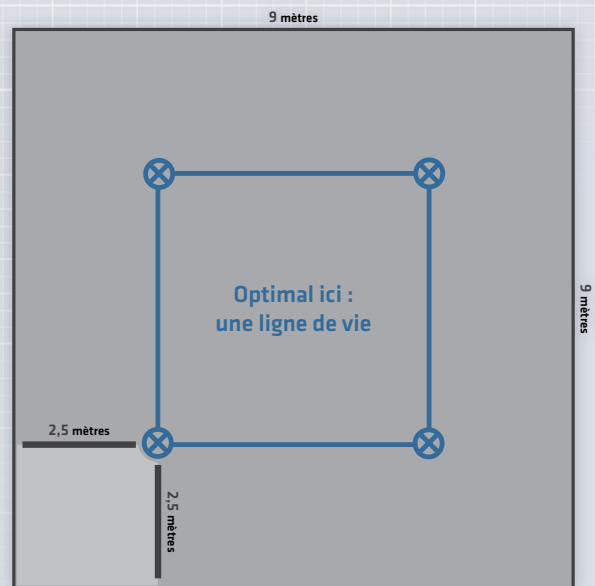


Exemple 3

Hauteur du bâtiment : 4 mètres

Dans ce cas, une ligne de vie est la meilleure solution. Le câble est installé de manière à rendre une chute impossible depuis le bord (avec une longe raccourcie en conséquence). Ainsi, on prévient toute chute et ce système est dit « de rétention ».

Des lignes de vie temporaires ou permanentes peuvent être utilisées pour ces systèmes de rétention.



Exemple 4

Même surface de toiture mais pour un bâtiment de 10 mètres de hauteur

La distance entre le centre et le bord du toit est de 4,5 mètres (écart direct le plus court). En cas de chute à partir du coin, il en résulte un mouvement de balancier maximal de 1,86 mètre. En ajoutant la taille de l'utilisateur et l'absorbeur de chute d'un mètre, la hauteur de chute libre est encore suffisante.

